

Changement de rattachement et impact sur PA

Par **Fred_b**, le **17/09/2010** à **18:15**

Bonjour,

Situation actuelle: Je suis le père, divorcé, mes 2 enfants sont à la charge de la mère. Je suis à Marseille et la mère est à Paris.

Mon fils de 17 ans a décidé de venir faire ses études supérieures à Marseille.

Comment faire pour opérer ce changement de "parent ayant la garde" ?

S'il y a accord entre les parents, sur le changement une lettre conjointe au JAF est elle suffisante?

Quel sera l'impact sur la pension alimentaire ? Proposer de la diviser par 2 ?

Puis je demander à la mère une participation financière aux frais d'études supérieures?

Merci

Par **Domil**, le **17/09/2010** à **18:58**

Il est préférable de faire une requête conjointe au JAF pour modifier la résidence de l'enfant (mais il a 17 ans, si l'audience, la lettre au JAF n'est qu'une requête pour avoir une audience, est après ses 18 ans, ça ne sert à rien). En tout cas, il faut que la mère fasse un accord écrit.

Concernant la PA, ça dépend du contexte, des moyens de chacun. Soit vous vous entendez à l'amiable, soit vous laissez le JAF décider

PS : vous allez payer moins d'impôts, la mère va en payer plus, ça joue aussi